

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **62 981 954** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **749 787** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières à court terme représentent 33,12% de l'actif total au 30 septembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 30% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 Octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/09/2022 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	35 988 277,061	64 416 316,263	63 796 472,292
	a- Obligations et valeurs assimilées		34 932 407,061	64 416 316,263	63 796 472,292
	b- Titres OPCVM		1 055 870,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	26 993 677,009	10 720 863,653	14 511 610,595
	a- Placements monétaires		20 861 513,414	5 524 919,826	4 023 018,543
	b- Disponibilités		6 132 163,595	5 195 943,827	10 488 592,052
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		62 981 954,070	75 137 179,916	78 308 082,887
	<u>PASSIF</u>		406 856,430	316 922,380	6 439 417,407
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	361 142,413	292 439,112	411 870,851
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	45 714,017	24 483,268	27 006,260
	Dettes sur opérations de pensions livrées	3.6	0,000	0,000	6 000 540,296
	<u>ACTIF NET</u>		62 575 097,640	74 820 257,536	71 868 665,480
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	60 595 739,972	72 650 143,739	69 082 392,305
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	1 979 357,668	2 170 113,797	2 786 273,175
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		344,712	680,496	646,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 979 012,956	2 169 433,301	2 785 626,186
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 981 954,070	75 137 179,916	78 308 082,887

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/07/2022 au 30/09/2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>520 152,190</u>	<u>2 012 066,153</u>	<u>819 705,271</u>	<u>2 292 298,652</u>	<u>3 103 019,041</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		520 152,190	2 012 066,153	819 705,271	2 292 298,652	3 103 019,041
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>367 706,846</u>	<u>532 087,289</u>	<u>122 741,466</u>	<u>516 680,264</u>	<u>647 275,255</u>
Total des revenus des placements		<u>887 859,036</u>	<u>2 544 153,442</u>	<u>942 446,737</u>	<u>2 808 978,916</u>	<u>3 750 294,296</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-138 378,779</u>	<u>-435 826,671</u>	<u>-168 635,864</u>	<u>-515 971,301</u>	<u>-682 813,089</u>
-		-	-	-	-	-
- <u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.10	<u>0,000</u>	<u>-2 416,884</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 042,210</u>
Revenu net des placements		749 480,257	2 105 909,887	773 810,873	2 293 007,615	3 061 438,997
-						
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.11	-21 957,833	-67 957,795	-24 976,671	-75 844,739	-100 622,067
Résultat d'exploitation		727 522,424	2 037 952,092	748 834,202	2 217 162,876	2 960 816,930
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		53 239,891	-58 939,136	17 196,143	-47 729,575	-175 190,744
Sommes distribuables de la période		780 762,315	1 979 012,956	766 030,345	2 169 433,301	2 785 626,186
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-53 239,891	58 939,136	-17 196,143	47 729,575	175 190,744
<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		22 264,634	55 369,604	9 381,240	27 837,810	37 219,050
<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	0,000	576,500	576,500
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat net de la période		749 787,058	2 093 321,696	758 215,442	2 245 577,186	2 998 612,480

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2022 au 30/09/2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>749 787,058</u>	<u>2 093 321,696</u>	<u>758 215,442</u>	<u>2 245 577,186</u>	<u>2 998 612,480</u>
a- Résultat d'exploitation	727 522,424	2 037 952,092	748 834,202	2 217 162,876	2 960 816,930
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	22 264,634	55 369,604	9 381,240	27 837,810	37 219,050
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	576,500	576,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 432 627,103</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 802 340,566</u>	<u>-2 802 340,566</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>1 922 459,013</u>	<u>-8 954 262,433</u>	<u>847 738,837</u>	<u>-9 119 396,946</u>	<u>-12 824 024,296</u>
a- Souscriptions	16 138 769,054	44 442 972,164	17 509 913,891	44 163 253,204	48 999 535,074
- Capital	15 800 700,000	43 307 300,000	17 205 300,000	43 324 000,000	48 031 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-103 686,189	-302 380,764	-129 946,619	-332 037,116	-367 034,668
- Régularisation des sommes distribuables	441 755,243	1 438 052,928	434 560,510	1 171 290,320	1 334 969,742
b- Rachats	14 216 310,041	53 397 234,597	16 662 175,054	53 282 650,150	61 823 559,370
- Capital	13 918 900,000	51 912 000,000	16 368 400,000	51 973 600,999	60 285 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-91 094,670	-365 058,827	-123 581,532	-399 648,219	-461 413,097
- Régularisation des sommes distribuables	388 504,711	1 850 293,424	417 356,586	1 708 698,396	1 999 872,467
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 672 246,071	-9 293 567,840	1 605 954,279	-9 676 160,326	-12 627 752,382
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	59 902 851,569	71 868 665,480	73 214 303,257	84 496 417,862	84 496 417,862
b- En fin de période	62 575 097,640	62 575 097,640	74 820 257,536	74 820 257,536	71 868 665,480
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	591 083	695 948	723 618	818 483	818 483
b- En fin de période	609 901	609 901	731 987	731 987	695 948
VALEUR LIQUIDATIVE	102,598	102,598	102,215	102,215	103,267
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,91%	4,32%	4,07%	3,89%	3,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2022 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de titres OPCVM. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Désignation		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
BTA	(1)	11 266 249,368	50 503 557,153	50 856 503,547
Obligations émises par l'Etat	(2)	15 119 836,984	5 089 479,451	5 178 958,904
Obligations des Sociétés	(3)	8 546 320,709	8 823 279,659	7 761 009,841
Titres d'OPCVM	(4)	1 055 870,000	0,000	0,000
Total		35 988 277,061	64 416 316,263	63 796 472,292

(1) Bons de trésor assimilable :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
BTA			10 605 200,000	11 266 249,368	17,89%
TN0008000366	BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 083 665,517	8,07%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200,000	994 134,193	1,58%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 188 449,658	8,24%

(2) Obligations émises par l'Etat :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat			15 000 000,000	15 119 836,984	24,01%
TN4A4WPDZOC	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000,000	5 015 780,821	7,96%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000,000	5 014 576,712	7,96%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 272 180,821	2,02%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 817 298,630	6,06%

(3) Obligations des sociétés :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
Obligations des Sociétés			8 331 437,000	8 546 320,709	13,57%
TN0003400348	AMENBANK ES2009 5.45% 15ANS	30 000	398 700,000	398 747,626	0,63%
TN0003400330	AMENBANK2008(B) 7.00% 20ANS	20 000	600 000,000	612 243,288	0,97%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010 T+0.85% 15AP	18 000	359 280,000	361 066,301	0,57%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,59%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	300 000,000	300 591,781	0,48%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	300 000,000	300 545,474	0,48%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 10.25%	5 000	400 000,000	427 677,808	0,68%
TN0001900844	BH 2009 CAT (B) 15ANS 5.30%	50 000	1 150 000,000	1 186 603,398	1,88%

TN0003100674	BNA SUB 2009 15ANS 5.4%	23 300	309 657,000	316 144,018	0,50%
TN0004201448	CIL 2017 - 7.95%	10 000	200 000,000	206 969,863	0,33%
TN0007310428	HL 2017-3 8%	10 000	200 000,000	208 696,986	0,33%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	520 000,000	558 901,129	0,89%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	800 000,000	844 032,877	1,34%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	328 000,000	339 784,995	0,54%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,59%
TN0002101970	TLS2017-2- 7.95%	10 000	200 000,000	208 189,589	0,33%
TN000390023	UIB 2009-1 B 15 ANS 5.50%	20 000	265 800,000	268 235,165	0,43%
	INTERCALAIRES ATL 2022-1-CA 10%			3 945,206	0,01%
	INTERCALAIRES TLF 2022-2 10%			3 945,205	0,01%

(4) Titres d'OPCVM :

LIBELLE		Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
Code ISIN	OPCVM		1 055 870,000	1 055 870,000	1,68%
TN0002400612	Union Financière Salamambo Sicav	8 500	1 055 870,000	1 055 870,000	1,68%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- Intérêts	221 596,574	598 556,776	224 140,122	526 073,713	741 228,948
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts	298 555,616	1 413 509,377	595 565,149	1 766 224,939	2 361 790,093
TOTAL	520 152,190	2 012 066,153	819 705,271	2 292 298,652	3 103 019,041

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2022 à **26 993 677,009 DT** et s'analyse comme suit :

		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	20 861 513,414	5 524 919,826	4 023 018,543	33,12%
Disponibilités	(2)	6 132 163,595	5 195 943,827	10 488 592,052	9,74%
Total		26 993 677,009	10 720 863,653	14 511 610,595	42,86%

(1) Placements monétaires**a) Certificats de dépôts :**

Code ISIN	Emetteur	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif
TNIL1X7Q30W9	CD BIAT	30	27/09/2022	4 973 411,256	4 976 935,980	7,90%
TNWJCLXQZXG4	CD BTK	180	12/08/2022	4 824 091,778	4 871 384,020	7,73%
TNXAD3ZSCFA7	CD UBCI	20	13/09/2022	1 993 775,421	1 999 375,355	3,17%
TN2SRXVJ4HL1	CD UBCI	20	09/09/2022	2 990 663,132	2 997 658,952	4,76%
Total placement certificats de dépôt				14 781 941,587	14 845 354,307	23,57%

b) Pensions livrées

Emetteur	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif
PL BIAT	30	19/09/2022	6 000 162,896	6 016 159,107	9,55%
Total placement pensions livrées			6 000 162,896	6 016 159,107	9,55%

(2) Disponibilités

Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Dépôts à terme	0,000	2 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	3 259,617	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	84 164,930	58 888,720	58 263,872
Avoirs en banque	6 047 998,665	3 133 795,490	10 436 370,390
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	-6 042,210
Total	6 132 163,595	5 195 943,827	10 488 592,052

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des certificats de dépôt	88 288,985	173 803,722	55 363,376	235 934,849	275 649,233
Intérêts sur les avoirs bancaires	108 223,101	187 088,807	67 378,090	280 745,415	371 626,022
Intérêts pension livrée	171 194,760	171 194,760	0,000	0,000	0,000
TOTAL	367 706,846	532 087,289	122 741,466	516 680,264	647 275,255

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
PA 1	Opérateurs créditeurs	361 142,413	292 439,112	411 870,851
	Frais de gestionnaire	31 519,617	38 411,504	38 002,851
	Frais de dépositaire	48 425,191	37 752,893	56 290,873
	Frais des distributeurs	281 197,605	216 274,715	317 577,127

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
PA 2	Autres créditeurs divers	45 714,017	24 483,268	27 006,260
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	24 743,775	101,700	0,000
	Redevance CMF	5 000,056	6 180,971	6 209,810
	Charges à payer sur l'exercice encours	15 970,186	18 200,597	20 796,450

3.6 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul au 30/09/2022 contre un solde de 6 000 540,296 dinars au 31/12/2021 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrée.

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	69 594 800
* Nombre de titres	695 948
* Nombre d'actionnaires	898
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	43 307 300
* Nombre de titres émis	433 073
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	51 912 000
* Nombre de titres rachetés	519 120
<u>Capital au 30/09/2022</u>	
* Montant en nominal	60 990 100
* Nombre de titres	609 901
* Nombre d'actionnaires	963

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 30/09/2022 s'élève à -9 293 567,840 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2022 est de 609 901 contre 695 948 au 31/12/2021.

	<u>Mouvement sur le capital</u>	<u>Mouvement sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>69 082 392,305</u>	<u>69 082 392,305</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>43 307 300,000</u>	<u>43 307 300,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-51 912 000,000</u>	<u>-51 912 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>118 047,667</u>	<u>2 097 405,335</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	55 369,604	55 369,604
- Régularisation des sommes non distribuables	62 678,063	62 678,063
- Sommes distribuables		1 979 357,668
<u>Montant fin de période au 30/09/2022</u>	<u>60 595 739,972</u>	<u>62 575 097,640</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2022 s'élèvent à **1 979 357,668** DT contre **2 786 273,175** DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	344,712	680,496	646,989
Résultat d'exploitation	2 037 952,092	2 217 162,876	2 960 816,930
Régularisation du résultat d'exploitation	-58 939,136	-47 729,575	-175 190,744
Total	1 979 357,668	2 170 113,797	2 786 273,175

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>138 378,779</u>	<u>435 826,671</u>	<u>168 635,864</u>	<u>515 971,301</u>	<u>682 813,089</u>
Rémunération du gestionnaire	31 519,617	99 271,638	38 411,504	117 526,800	155 529,651
Rémunération du dépositaire	15 375,417	48 425,191	18 737,323	57 330,152	75 868,132
Rémunération des distributeurs	91 483,745	288 129,842	111 487,037	341 114,349	451 415,306

3.10 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de 2 416,884 dinars au 30/09/2022 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.11 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	<u>21 957,833</u>	<u>67 957,795</u>	<u>24 976,671</u>	<u>75 844,739</u>	<u>100 622,067</u>
Redevance CMF	15 375,417	48 425,191	18 737,323	57 330,152	75 868,132
Abonnement des charges budgétisées	6 582,416	19 532,604	6 239,348	18 514,587	24 753,935

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 582,416</u>	<u>19 532,604</u>	<u>6 239,348</u>	<u>18 514,587</u>	<u>24 753,935</u>
Taxes	1 961,758	5 821,304	1 619,952	4 807,030	6 426,982
Frais bancaires	34,287	101,743	34,287	101,743	136,030
Publication BO CMF	354,238	1 051,162	329,032	976,368	1 305,400
Honoraires CAC	1 709,234	5 071,966	1 709,234	5 071,966	6 781,200
Frais AGO et publications	1 010,570	2 998,758	1 034,514	3 069,809	4 104,323
Jetons de Présence	1 512,329	4 487,671	1 512,329	4 487,671	6 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette

rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.